

## Modalités d'échange de points MasterCard<sup>MD</sup> HSBC AdvantageAffaires<sup>MC</sup>

[Remise en argent de HSBC](#) | [Réservez vous-même votre voyage](#) |

### Remise en argent de HSBC

[retour en haut](#)

Vous avez maintenant la possibilité d'échanger vos points de récompense contre un crédit à votre compte! Il suffit d'appeler le service à la clientèle de la carte MasterCard de la HSBC, au 1-866-406-HSBC.

Vous pouvez échanger des points de récompense de la HSBC contre un crédit à votre compte MasterCard de la HSBC, selon le barème ci-dessous:

Points de récompense	Remise en argent
10 000	75 \$
15 000	112,50 \$
20 000	150 \$
25 000	187,50 \$
30 000	225 \$
35 000	262,50 \$
40 000	300 \$
45 000	337,50 \$
50 000	375 \$
55 000	412,50 \$
60 000	450 \$
65 000	487,50 \$
70 000	525 \$
75 000	562,50 \$
80 000	600 \$
85 000	637,50 \$
90 000	675 \$
95 000	712,50 \$
100 000	750 \$

### Renseignements importants

Pour échanger vos points contre cette récompense, vous devez appeler le [service à la clientèle de la carte MasterCard de la HSBC, au 1-866-406-4722](#).

1. Pour échanger des points, vous devez être actuellement inscrit au Programme de récompenses HSBC Affaires et votre compte de carte MasterCard de la HSBC doit être en règle.
2. Vous devez échanger au moins 10 000 points de récompense. La demande de crédit est irréversible.
3. Votre remise en argent sera créditée électroniquement à votre compte MasterCard de la HSBC dans les 10 jours ouvrables suivant l'échange.
4. Les conditions d'admissibilité et le barème d'échange peuvent changer en tout temps, sans préavis. Toutes les modalités du Programme de récompenses HSBC Affaires s'appliquent à cette offre.

Remarque :

Il n'est pas possible d'acquérir cet article en passant par le site Web, vous devez pour cela communiquer avec le service à la clientèle du programme de récompenses de la HSBC. Cet article n'est pas remboursable.

*Pour obtenir plus d'information, reportez-vous aux modalités du Programme de récompenses HSBC Affaires.*

## Réservez vous-même votre voyage

[retour en haut](#)

**NOUVELLES** récompenses voyages de la HSBC à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011!

### Barème d'échange

Points de récompense requis	Crédit*
10 000	125 \$
Tranche additionnelle de 5 000	62,50 \$

*\* Le montant du crédit porté au compte en échange de points ne peut être supérieur au montant total du billet d'avion facturé à votre compte MasterCard de la HSBC.*

**Exemple:** Si votre billet d'avion coûte 465 \$, vous devrez échanger 40 000 points de récompense pour qu'un crédit correspondant au prix total du billet soit porté à votre compte.

1. Applicable à chaque achat de billet d'avion ou de train, à chaque réservation de forfait vacances, de croisière ou de voyage organisé, à chaque réservation d'hôtel et à chaque location de voiture réglé au moyen de votre carte MasterCard de la HSBC à compter du 1er septembre 2011.
2. Dans le cadre d'un échange de points, chaque achat est considéré comme une transaction distincte. Par exemple, si vous achetez deux billets d'avion au même moment et qu'ils ne représentent qu'une seule transaction sur votre compte de carte MasterCard de la HSBC, cette opération sera considérée comme un seul achat. En revanche, si vous achetez deux billets d'avion séparément, et qu'ils représentent deux achats distincts sur votre compte, ces achats seront considérés comme deux transactions distinctes dans le cadre de l'échange de points. Une preuve d'achat peut être exigée.
3. Pour échanger des points, vous devez être actuellement inscrit au programme de récompenses applicable et votre compte de carte MasterCard de la HSBC doit être en règle.
4. Le titulaire de carte principal doit communiquer avec le Service à la clientèle du Programme de récompenses de la HSBC une fois l'achat du billet de voyage admissible porté à votre compte MasterCard de la HSBC, et au plus tard 60 jours après la transaction d'achat du billet.
5. Les points requis seront prélevés du solde de points disponible le jour de l'échange (et non à la date de la transaction d'achat du billet). Le crédit apparaîtra sur l'un des deux prochains relevés mensuels de votre compte MasterCard de la HSBC. La demande de crédit est irréversible.
6. Des points peuvent être échangés uniquement contre un crédit pouvant atteindre le montant total du billet de voyage admissible facturé à votre compte MasterCard de la HSBC. Si vous n'avez pas suffisamment de points de récompense pour couvrir le prix total du billet, le crédit porté à votre compte correspondra à la valeur des points échangés. Toute portion du prix du billet qui ne sera pas couverte par les points échangés restera au compte et devra être payée.

Le barème d'échange peut être modifié en tout temps, sans préavis. Toutes les modalités du programme de récompenses applicable s'appliquent à cette offre.

*Pour obtenir plus d'information, reportez-vous aux modalités du Programme de récompenses HSBC Affaires.*

<sup>MC</sup> HSBC AdvantageAffaires est une marque de commerce de la société HSBC Holdings plc. utilisée par la Banque HSBC Canada en vertu d'une licence.

<sup>MD</sup> MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Incorporated. Utilisée en vertu d'une licence.